

BASE COMMUNE DE DISCUSSION

1) Chapitre 1, « Nous voulons un nouveau monde », ligne 54 à 57

Amendement. Compléter ainsi l'alinéa : « *pour laisser place à un mode de développement humain durable, une société de justice et de démocratie, dans laquelle la manière de produire et d'utiliser les richesses visera à répondre aux besoins sociaux de tous et non à enrichir une classe de privilégiés.* »

Explication. Caractériser la société à laquelle nous aspirons seulement par : « *un mode de développement humain durable* » paraît insuffisant pour bien situer l'enjeu des transformations à accomplir pour dépasser le capitalisme et construire une issue progressiste à sa crise.

2) Chapitre 1, « Un projet de société fondé sur l'humain »

Amendement. Compléter ainsi la ligne 411 : « *... des transports, de la santé, ~~ou~~ du crédit, de la sécurisation de l'emploi et de la formation. Nous voulons...* »

3) Chapitre II, « l'irruption du Front de Gauche »

Amendement. Lignes 713 insérer le texte suivant : « *...majeur. L'absence de campagne nationale, la prédominance médiatique du combat Mélenchon/Lepen dans le Pas de Calais, les débats stratégiques et les relations souvent difficiles avec nos partenaires dans les circonscriptions ont brouillé notre message et fait obstacle à la nécessaire confrontation de fond entre les propositions social libérales du PS et nos propres propositions pour une issue progressiste à la crise. Ainsi, à la suite de l'élection de François Hollande...* »

Explication. Si le présidentielisme et la bipolarisation constituent une partie de l'explication, s'en tenir à des causes externes pour expliquer nos difficultés aux législatives est insuffisant. Il nous faut examiner ce qui dans la conception et le contenu même de nos campagnes peut expliquer ces difficultés à faire reconnaître l'utilité des députés Communistes/Front de Gauche. Tirer tous ces enseignements est indispensable pour l'avenir du Front de Gauche et pour aborder dans de bonnes conditions les batailles politiques et électorales à venir.

A ce sujet, soyons conscients des pièges qui peuvent nous être tendus. A l'approche des Municipales de 2014, les grandes manœuvres sont déjà engagées. A ceux qui, dans le Front de Gauche, voudraient faire de cette campagne un affrontement avec le PS répondent ceux qui, dans le camps de la majorité présidentielle, commencent à expliquer, à l'instar du PRG, qu'on ne peut être contre la majorité à Paris et pour dans les communes.

Ce que les législatives de 2012 nous enseignent, c'est que la bonne réponse à ces manœuvres ne se trouve pas dans les compromis politiques qui obscurcissent les véritables enjeux, mais dans le rassemblement à partir des besoins populaires, pour combattre la crise et l'austérité qui pénalisent les collectivités locales et leur population. Au delà des particularités locales qui marqueront bien évidemment les programmes municipaux, c'est dans les luttes et les rassemblements d'aujourd'hui que l'on créera les conditions du succès en 2014.

4) Chapitre II, « Et maintenant le changement », lignes 723 à 749.

Amendement. Modifier ainsi les lignes 723 à 749 :

~~« Plus que « le changement c'est maintenant », François Hollande a promis un changement de Président. Cependant, les deux musiques, celle du changement, un peu floue, et celle de la rigueur se sont superposées. D'une certaine façon, par cette volonté d'assurer « un mieux », même petit, ce résultat porte la marque du sentiment d'impuissance qui a élu domicile dans les esprits. Mais derrière cette victoire se cache également un espoir réel pour toute une partie de la population. Nous ne voulons pas qu'il soit déçu, mais qu'il continue de s'exprimer aujourd'hui et demain.~~

Entre ses déclarations sur le monde de la finance désigné comme son adversaire et son acceptation de la rigueur au nom de « la nécessaire réduction de la dette », les contradictions étaient déjà perceptibles dans la campagne de François Hollande. Le virage libéral perçait sous le masque des slogans sur « le changement maintenant ». Il n'y a aujourd'hui plus de place pour le doute. Le virage est désormais totalement assumé.

~~Or~~ Depuis sa prise de fonctions, le gouvernement roule à contresens. Tout se passe comme si l'actuelle majorité s'appliquait à gérer les suites du quinquennat précédent. Il est d'abord demeuré sans réponses satisfaisantes aux urgences, sans gestes forts annonçant une réparation des blessures de la droite et sans ambition de transformation. S'il y eut quelques mesures positives, comme la suppression du bouclier fiscal et l'annonce d'une loi autorisant le mariage et l'adoption par les couples de même sexe, les actrices et les acteurs du grand mouvement pour le droit à la retraite qui a préparé la défaite de la droite en sont pour leurs frais. ~~En réalité, obnubilé par les exigences des marchés financiers, parmi lesquelles la réduction de la dette – et en fait celle des dépenses publiques –, le gouvernement est bien en peine d'apporter de véritables réponses aux besoins.~~ Si les engagements pris étaient frappés au sceau de véritables contradictions, ceux qui commencent à être reniés sont justement ceux qui nous paraissaient aller dans le bon sens. Ainsi, la décision de ratifier en l'état le traité européen écrit à quatre mains par Nicolas Sarkozy et Angela Merkel, alors qu'il n'a pas été renégocié, manifeste le choix de promouvoir les orientations austéritaires de l'Union européenne. C'est un acte grave, qui sera définitivement entaché d'irrégularité démocratique. Avec son refus de contester le pouvoir de la finance, le gouvernement n'est pas en capacité de combattre la crise. Il l'aggrave même avec son plan d'économies budgétaires sans précédent.

~~Au fond, la question est posée : où est passé le changement ? Cette situation est symptomatique : il n'y a plus de marges hors l'impulsion de vraies ruptures avec les logiques du système. C'est pourquoi rien n'est immuable. De plus en plus, le gouvernement devra faire face à d'importantes contradictions auxquelles il doit trouver des solutions. Le débat est en train de prendre de l'ampleur, y compris au sein de la majorité gouvernementale. Nous ne restons pas en dehors et nous faisons tout pour que notre peuple s'y invite, dans un large front contre l'austérité.~~

En reprenant à son compte les exigences des marchés, les discours sur la baisse du coût du travail, en appelant la Nation à faire bloc derrière les entreprises et le patronat, en proclamant la fin de la lutte des classes et en tentant d'entraîner les syndicats dans la cogestion, le gouvernement affiche son ambition : un nouveau compromis historique en faveur d'un autre modèle social français. S'il réussissait à imposer ce tournant, ce serait un changement majeur dans le paysage politique de notre pays. Mais il n'y a là, aucune fatalité.

Au printemps 2012, dans un contexte où le sentiment d'impuissance face à la crise taraude bien des consciences, pour une majorité de Françaises et de Français, la volonté de battre le président sortant a primé sur toute autre considération. Mais ne sous estimons pas l'espoir

que la victoire du candidat socialiste a pu susciter et les déceptions qui se manifestent aujourd'hui. Si le risque est grand que cela conduise au découragement et ouvre la porte aux projets rétrogrades de la droite et de l'extrême droite, les contradictions auxquelles le gouvernement est confronté, le débat qui prend de l'ampleur à gauche y compris dans la majorité gouvernementale, la conscience grandissante qu'il n'y a plus de marges possible hors rupture avec les logiques du système, ouvrent la possibilité de larges rassemblements en faveur d'un vrai changement et d'une issue progressiste à la crise. C'est à cela que nous voulons travailler.

Explication. Outre certains passages pas très clairs (par exemple les lignes 723 à 728) cette partie du texte n'analyse pas suffisamment le sens du virage opéré par le gouvernement et une partie du PS et manque de force sur les contradictions et les rassemblements possible pour avancer. L'amendement vise à corriger ces manques.

5) Chapitre II, « Faire grandir les fronts du changement ».

Amendement. Insérer entre les lignes 806 et 807 un nouvel alinéa ainsi rédigé : *« Dans cet objectif, nous voulons engager de grandes campagnes d'actions sur des thèmes précis comme : la sécurisation de l'emploi de la formation et du revenu incluant de nouveaux droits pour les salariés dans les entreprises, la bataille contre les licenciements et pour une nouvelle politique industrielle ; l'expansion des services et entreprises publics ; les financements, avec un nouveau crédit, la création d'un pôle public bancaire et un nouveau rôle de la BCE ; de nouvelles relations internationales et une autre mondialisation. »*

Explication. Si on veut être convainquant, il faut être précis. Gagner des avancées immédiates ne se réalisera pas par proclamations aussi bien intentionnées soient-elles. Si nous voulons gagner il nous faut agir. Et pour que les communistes sortent de ce congrès avec des idées plus claires sur le contenu de ces campagnes, il faut préciser les sujets principaux sur lesquels nous avons besoin de faire porter le débat à gauche. Chacun de ces axes appellerait d'ailleurs des développements utiles sur la conception de ces campagnes. Le nouveau CN devra rapidement y consacrer une séance de travail.

6) Chapitre II, à propos du Front de gauche

Amendement 1. Modifier ainsi les lignes 815 à 817 : *« ... Depuis que nous l'avons initié, le Front de gauche a grandi, il s'est installé comme une forme politique nouvelle. Nous ne le concevons pas comme la forme transitoire vers un parti dans lequel ses composantes se dilueraient, mais comme un rassemblement dans laquelle lequel chaque organisation a son autonomie, chacune et chacun a sa place et se trouve où la diversité est respectée. C'est là que réside sa force. »*

Amendement 2. A la ligne 821 ajouter : *« ... qui prennent parfois la forme d'atelier législatifs. Il ne s'agit pas de leur proposer l'adhésion à une nouvelle organisation mais d'inventer les conditions d'un travail en commun. Notre conviction est que ces espaces ... ».*

Explication. Des conceptions diverses s'expriment au sein du PCF et parmi nos partenaires, sur la manière de faire vivre le Front de gauche et de concevoir son avenir. Certains y voient l'amorce d'une nouvelle organisation. D'autres prônent la création d'associations du Front de gauche où, sous prétexte d'offrir un cadre aux militants du Front de gauche n'appartenant à aucune organisation, il s'agirait d'imposer aux organisations une sorte de subsidiarité des pouvoirs. Il est donc nécessaire de clarifier notre position sur ces questions.

7) Dans le chapitre III, au sous-chapitre 4

« Un parti populaire, pleinement déployé dans la société », lignes 981 à 987

Amendement. à la ligne 983, insérer la phrase suivante : « ... est indispensable. *Il s'agit de nous donner les moyens d'impulser la bataille politique sur des enjeux aussi essentiels que l'emploi et le travail, l'industrie, le crédit, les pouvoirs des salariés, l'égalité hommes/femmes... et de travailler à l'unité si décisive du salariat. Le travail, qui tend à occuper...* »

Explication. Il s'agit de situer de manière plus précise les enjeux de l'organisation et de l'action politique au sein des entreprises.

LES STATUTS DU PCF

Motion.

La résolution du 34^e Congrès, dans son dernier chapitre, constatant les graves dysfonctionnements dans la vie démocratique du PCF, pointait 4 grands objectifs pour une modification des statuts :

« 1/ Donner à chaque adhérent la réelle maîtrise des débats qui se font jour en les assumant plus clairement, en favorisant par de nouveaux outils la circulation permanente et transparente des idées en présence, la transversalité et les échanges d'expériences.

« 2/ Garantir, entre les congrès, la consultation et la souveraineté des adhérents, pour trancher ces débats quand cela est nécessaire.

« 3/ La tenue entre deux congrès d'une ou plusieurs assemblées nationales des délégués de section. Une Assemblée nationale qui soit, à la fois, un rendez-vous permettant de faire un bilan d'étape sur la mise en œuvre de nos orientations, un lieu d'échanges sur les expériences en cours et l'occasion de définir des initiatives fortes pour l'année à venir.

« 4/ Mieux assurer la cohérence et l'efficacité du travail des communistes, des directions à tous les niveaux quand les décisions majoritaires sont prises et qu'elles deviennent donc le bien commun des communistes. Le fonctionnement même de la direction nationale sera modifié en ce sens. »

et annonçait la création dès l'après congrès, d'une commission nationale composée notamment de secrétaires de section, de responsables de fédération et d'élus et chargée d'impulser un travail de réflexion auquel les communistes devaient être associés au fur et à mesure de l'avancée du travail.

Cette décision a été confirmée lors d'un CN en avril 2010 et par le 35^e Congrès en juin de la même année :

« 12. Nous modifierons nos statuts au prochain congrès. Nous décidons que le prochain congrès ordinaire révisé les statuts du PCF. A cet effet, une Commission ad hoc sera désignée par le Conseil national et soumettra avant la fin de l'année des orientations et un projet aux secrétaires de section et aux responsables départementaux et nationaux. Ce calendrier permettra d'associer réellement les militants à ce travail. »

Pourtant, cela n'a pas été mis en œuvre jusqu'au bout, illustrant par là même un des problèmes de démocratie que nous rencontrons : la mise en œuvre aléatoire des décisions collectives. Le résultat est malheureusement là : un travail bâclé en 2 mois et un texte bien loin des objectifs assignés en 2008 dont les communistes n'ont disposé que début décembre. Nous regrettons vivement cet état de fait et adressons notre protestation à la direction nationale du Parti.

Amendements

1) Cet amendement porte sur le travail du PCF à l'entreprise (article 1.4).

Amendement : reformuler ainsi les lignes 1086 et 1087 : « *C'est dans les entreprises que les salariés sont le plus directement confrontés au pouvoir et aux choix de gestion du capital. C'est là aussi que se développent des luttes, que le capitalisme et son inadaptation à répondre aux besoins sociaux peuvent être contestés. C'est pourquoi les communistes considèrent que s'organiser pour l'action politique dans les entreprises, les groupes, les zones d'activités, les bassins d'emplois, les services publics, est nécessaire à la démocratie, et un moyen indispensable pour contribuer à unir les salariés, créer une nouvelle conscience de classe et ouvrir aux luttes des perspectives politiques.*

A tous les niveaux, les instances et directions du Parti mettent en œuvre les moyens nécessaires pour impulser ce travail d'organisation. Chaque année, les assemblées générales de section, les conseils départementaux et le Conseil national, y consacrent au moins une réunion afin d'en évaluer les résultats et fixer des objectifs de l'année à venir. »

Explication. La nouvelle rédaction banalise, relativise et affaiblit l'importance du travail du PCF dans les entreprises et les lieux de travail et les responsabilités qui en découlent pour les directions à tous les niveaux. Le travail du PCF dans les entreprises, n'est pas une tâche parmi d'autres. C'est une dimension essentielle de l'activité du PCF qui touche au sens même de ce qu'est notre parti et du combat que nous menons. Parfois, des camarades font observer qu'il ne suffit pas de faire de grandes déclarations de principes et d'écrire les choses dans les statuts pour résoudre les problèmes, que la réalité de l'entreprise a beaucoup changé au cours de ces dernières décennies, que cela rend les choses plus difficiles et qu'il ne faut pas chercher à refaire ce qui existait il y a 25 ans. Tout cela contient une grande part de vérité. Alors précisément cela demande à être pris à bras le corps, d'une part pour approfondir les enjeux actuels de l'entreprise et d'autre part pour concevoir et mettre en œuvre les moyens les plus adaptés pour mener à bien ce travail d'organisation.

2) Cet amendement porte sur la conception du Conseil National tel que le développe l'article 7.1 du projet de statuts.

L'amendement (en deux parties) :

- a) modifier ainsi le titre de l'article 7.1 : « *Les instances ~~de souveraineté~~ du Parti sont : »*
- b) modifier ainsi les lignes 1260 et 1261 : « *Le conseil national, représentatif de tous les communistes, qui est ~~l'organe souverain~~ la direction collective du parti entre deux congrès. »*

Explication. La rédaction des lignes 417 et 418 relatives au CN entretiennent une double confusion. La souveraineté appartient aux adhérents elle ne se confond pas avec le rôle de direction qui vise à organiser la vie du Parti sur la base des choix souverains des communistes et à prendre pour cela les initiatives adéquates. Ce rôle de direction est au plan national joué par le CN et cela de manière collective, par le débat et la décision démocratique. C'est le CN qui est la direction collective et non l'exécutif national.

3) Cet amendement porte sur les Assemblées nationales des délégués de section.

L'amendement. Entre les actuels articles 7.2 et 7.3, insérer un nouvel article 7.3 qui reprend le texte cité de la résolution du 34^e Congrès : « **7.3. Entre deux congrès, le Conseil national réunit au moins une assemblée nationale des délégués de section. Ces assemblées sont, à la fois, des rendez-vous permettant de faire un bilan d'étape sur la mise en œuvre de nos orientations, des moments d'échanges sur les expériences en cours et l'occasion de définir des initiatives fortes pour l'année à venir.** » La numérotation des articles suivants est bien évidemment modifiée en conséquences (7.4, 7.5 ... jusqu'à 7.8)

Explication. La résolution du 34^e Congrès notait parmi les 4 axes devant faire l'objet d'une modification des statuts : « *La tenue entre deux Congrès d'une ou plusieurs assemblées nationales des délégués de section. Une assemblée nationale qui soit, à la fois, un rendez-vous permettant de faire un bilan d'étape sur la mise en œuvre de nos orientations, un lieu d'échanges sur les expériences en cours et l'occasion de définir des initiatives fortes pour l'année à venir.* » Cette idée a curieusement été abandonnée par les rédacteurs du projet soumis au 36^e Congrès. Nous pensons que cela est une erreur. Ces Assemblées nationales des délégués de section ont été expérimentés positivement au cours de ces dernières années et méritent donc une reconnaissance statutaire comme cela avait été envisagé il y a 4 ans.

4) La série d'amendements qui suit, porte sur le mode d'élection des secrétaires départementaux et du secrétaire national.

Amendement a : article 7.3 les lignes 1275 à 1277 sont modifiées ainsi : « *Chaque instance du Parti élit son ou sa secrétaire et un exécutif dont elle en contrôle l'activité : l'assemblée générale de la section pour le ou la secrétaire de section et le comité exécutif local, le conseil départemental pour le ou la secrétaire départemental-e et le comité exécutif départemental, le Conseil national pour le ou la secrétaire national-e et le comité exécutif national.* »

Amendement b : article 12.4, lignes 1399, la fin de la phrase : « ... ~~cette liste comprend la proposition d'un ou d'une secrétaire~~ » est supprimée

Amendement c : article 12.4, la ligne 1417, la phrase : « ~~Ces listes comprennent la proposition d'une ou d'un secrétaire.~~ » est supprimée

Amendement d : article 12.4, lignes 1424 et 1425, la phrase : « ~~Le ou la secrétaire est celui ou celle qui a obtenu le plus de voix.~~ » est supprimée

Explication. Les statuts adoptés en 2001 par le 31^e Congrès, confirmés sur ce point par ceux adoptés en 2006 au 33^e Congrès, ont instauré un mode d'élection des secrétaires de section, départementaux et national qui présidentialise leur fonction. Ainsi chacun d'eux

n'est plus celui qui représente, impulse et coordonne le collectif de direction qui lui confie cette responsabilité mais le chef de file d'une équipe qui lui est, de fait, subordonnée. Outre que cela est précisément un mode de fonctionnement que nous critiquons pour la société (élection du Président de la République au suffrage universel) cela a aussi l'inconvénient pratique qu'un changement de secrétaire départemental ou de secrétaire national nécessite la réunion d'une conférence départementale ou d'un congrès.

4) Cet amendement porte sur la nouvelle répartition de la cotisation de l'adhérent (article 15.1, lignes 644 à 649).

L'amendement. Modifier ainsi les lignes 1459 à 1462 : « *Le produit de la cotisation des adhérent-e-s est réparti ~~par tiers~~ entre la section (50 %), la fédération (25%) et le Conseil national (25 %). Les sections reversent aux cellules qui en font la demande, 25 % du produit de la cotisation des adhérent-e-s concerné-e-s. ~~En fonction des priorités arrêtées en commun, le budget de chaque instance doit comporter les aides financières aux organisations du Parti dépendant du territoire local, départemental ou national en priorisant les besoins de proximité.~~ » Ce qui, à quelques détails près, revient à restaurer la rédaction des statuts actuels.*

Explication. Longtemps, les cotisations des adhérents ont été réparties en 4/4. ; ¼ pour les cellules, ¼ pour les sections, ¼ pour les fédérations et ¼ pour la direction nationale. Lorsque les nouvelles règles de financement des partis politiques ont été mises en place avec notamment la création, en 1988, des Associations départementales de financement, ce principe n'a pas été remis en cause, les sections se voyant reverser par l'ADF 50% du montant de la cotisation, à charge pour elles de reverser leur part aux cellules qui en faisaient la demande ou de prendre en charge le coût de leur activité à hauteur de ce montant. La proposition qui nous est faite aujourd'hui de passer à une répartition en 3/3 aboutirait à réduire la part des organisations de bases (cellules et sections) de 34%. Ainsi pour 100 € de cotisation payés par l'adhérent, cellules et sections passeraient de 50 à 33 € (-34%), la fédération et le CN passeraient de 25 à 33 € (+32%) chacun, alors que nous le savons bien, ce sont les sections qui assument l'essentiel de l'effort de communication. En outre, cela enverrait un message à rebours de l'effort souhaité de développement des structures de proximité que sont notamment les cellules.

Contribution au débat pouvant déboucher sur un amendement aux statuts

Mettre la diversité au service de la démocratie

par Thierry DOULAUD

Je m'interroge sur la procédure de double vote initiée par les statuts adoptée au 31^e Congrès en 2001 et mis en œuvre à partir du 32^e Congrès en 2003 : un premier vote pour choisir entre les différents textes (celui du CN et les textes alternatifs) celui qui sera la base commune, puis un second vote au moment des phases finales du congrès sur la base commune amendée.

En théorie cette procédure est séduisante puisqu'elle est censée permettre l'expression de la diversité sans ossifier les débats. Mais dans la pratique, elle se heurte à de nombreux écueils qui, au final, aboutissent à une conception trop formelle de la diversité d'opinions ne favorisant pas réellement le débat et la construction commune de nos orientations.

D'abord je crois que la majorité des communistes y voient quelque chose qui ressemble aux tendances dont ils ne veulent pas. D'ailleurs le % de votants est en général assez bas ; entre 32% et 54% à comparer avec les 70% de participation au vote sur la candidature à la présidentielle en juin 2011 (voir tableau ci-dessous).

En suite il y a la procédure elle-même. Entre le moment où le projet de base commune est adopté par le CN, avec le délais donné pour le dépôt de textes alternatifs, leur validation, l'envoi aux communistes et l'organisation du vote, il s'écoule des semaines. Sans oublier le peu de temps laissé aux camarades pour prendre connaissance des textes (69 pages écrites en petits caractères à lire en 1 semaine, c'est infaisable pour un grand nombre de camarades) et encore plus pour avoir de vrais échanges politiques sur les textes en question, leurs points communs, leurs différences, les enjeux du débat... Résultat, l'engagement de la phase finale du congrès est considérablement retardée sans que les semaines écoulées aient été mises à profit pour faire progresser le débat et en réduisant d'autant le temps dont disposent les communistes pour améliorer le texte. Et quand en plus, les partisans du texte retenu tirent argument de ce résultat pour tenter de réduire au minimum les amendements... on a un tableau pas très attrayant de notre démocratie interne.

Mais une fois ce constat fait, par quelles dispositions nouvelles remplacer celles des actuels statuts ? Comment faire pour que ce ne soit pas un retour au centralisme, à la tendance unique ? Faut-il revenir sur l'idée même de textes alternatifs ou faut-il simplement revoir la procédure pour qu'elle permette une véritable élaboration démocratique. Malgré les nombreux obstacles et inconvénients décrits plus haut, l'existence de textes alternatifs permet la visibilité de positions ignorées par le texte du CN.

Des camarades partageant le même constat critique de l'existant, suggèrent que la préparation des congrès s'ouvre par une consultation préalable des sections qui permettrait de recenser les préoccupations de la base militante et les différentes options entre lesquelles le congrès devrait ensuite trancher. Le tout faisant l'objet d'un texte unique.

L'idée mérite selon moi d'être examinée sérieusement. Si la mise en œuvre est honnêtement organisée, cette manière de faire pourrait effectivement permettre une expression de la diversité d'opinion en supprimant la lourdeur du double vote et la perte de temps et d'efficacité démocratique qui en résulte.

Mais, si j'en juge par les débats que nous avons eus au cours des dix dernières années, les différentes sensibilités qui existent et s'expriment aujourd'hui dans le parti, portent souvent des cohérences d'ensemble suffisamment divergentes pour mériter d'être explicitées. Si un nouveau dispositif, tel que décrit plus haut, était mis en place, peut-être faudrait-il que le texte commun s'accompagne de textes, élaborés, comme les actuels textes alternatifs, sous conditions de représentativité, qui ne seraient pas destinés à être soumis au vote mais à présenter une démarche, à argumenter en faveur de telles ou telles des options en débat tout en ayant une force plus importante qu'une simple contribution comme celles qui sont aujourd'hui mises en ligne sur le site du parti et que très peu de communistes lisent.

Annexe :

	Adh.	Inscrits	Votants	Expr.	Texte CN
32 ^e Congrès (2003)		133.767	42.782 (32%)	41.135 (96,2%)	22.633 (55%)
33 ^e Congrès (2006)		99.277	46.210 (46,5%)	44.817 (97%)	28.406 (63,4%)
34 ^e Congrès (2008)	132.077	78.779	39.739 (50,5%)	36.068 (90,8%)	21.967 (60,9%)
Vote 2011 présidentielle		69.227	48.631 (70,2%)		
36 ^e Congrès (2012/2013)		64.184	34.662 (54%)	33.623 (97%)	24.597 (73,2%)

Une remarque complémentaire à propos du tableau ci-dessus.

Le nombre d'inscrits, c'est à dire de cotisants, est en chute constante et vertigineuse : divisé par deux en 10 ans. Malgré les 20.000 adhésions annoncées par la direction du parti depuis 4 ans, la tendance lourde reste donc à l'affaiblissement de nos forces organisées. On a encore perdu plus de 14.500 cotisants depuis 2008 et 5000 depuis le vote de 2011 pour le candidat à la présidentielle. Voilà qui a de quoi nous interroger et nous inquiéter.